



**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON**

Commune ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 19 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
22	17	20
Convocation en date du 14/02/2025		

Objet :
**Période d'ouverture, tarifs et cautions
des campings municipaux et gîte
communal**

L'an deux mille vingt cinq
Et le 19 février à 20 h 30

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le lieu habituel de ses séances, à Sainte-Geneviève-sur-Argence, se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire,

Présents : ALEXANDRE Hélène, BROSSARD Estelle, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, NUGON Lucile, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean.

Absents / Excusés : CONQUET Céline (procuration à VAISSIER Hugues), FABREGUES Hélène, GARREL Thierry (procuration à MOULIAC Philippe), RAYMOND Delphine (procuration à CHASTANG Gérard), VEZY Jean-Michel.

Hugues VAISSER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du C.G.C.T.).

Vu la délibération n°27032024_39 en date du 27/03/2024 fixant les tarifs de location des hébergements à Alpeuch,

Vu la délibération n°06042023_34 en date du 06/04/2023 modifiée par les délibérations n°18102023_119 en date du 18/10/2023 puis n°22112023_133 en date du 22/11/2023 fixant la période d'ouverture, les tarifs et les cautions des campings municipaux et gîte communal,

Vu la délibération n°05062024_117 en date du 05/06/2024 mettant en place le yield management,
M. le Maire propose les tarifs au titre de l'année 2025, précisant que la basse saison est de mai à juin et de septembre à octobre, et que la haute saison est de juillet et août.

Tarif Camping municipal	
Sainte-Geneviève-sur-Argence	
Emplacement	4 €
Adulte	2,50 €
Enfant (de 2 à 12 ans)	1 €
Electricité	5 €
Lave-Linge	3 €
Dosette lessive	1 €
Garage mort	2 €
Animaux	Gratuit
Visiteurs à la journée	Gratuit
Taxe de séjour	0,22 cts / pers / nuit

Tarif Mobil Homes		
Sainte-Geneviève-sur-Argence		
	Basse saison	Haute saison
	Mai à juin et septembre à octobre	Juillet et août
Nuitée seule	50 €	/
Nuitée en forfait week-end (3 nuits)	40 € / nuit	/
Semaine	250 €	365 €
Option draps (drap housse + taie d'oreiller - la housse de couette est fournie)	15 €	
Taxe de séjour	0,22 cts / pers / nuit	
Caution dégradation	100 €	
Caution ménage	50 €	

Tarif Gîte d'étape Sainte-Geneviève-sur-Argence		
	Basse saison Mai - juin - sept - oct	Haute saison Juillet et août
Tarif individuel (gîte et chambres non privatisés, possibilité de présence d'autres personnes)		
Nuitée	11 €	16 €
Nuitée à partir de 3 nuits réservées	9 €	13 €
Gîte privatisé (demandé ou d'office à partir de 12 personnes) (Exclusivité du gîte : toutes les chambres + espaces communs - un groupe de 12 personnes mobilise les 3 chambres)		
Nuitée	130 €	190 €
Nuitée à partir de 3 nuits réservées	110 €	160 €
Taxe de séjour	3.3 % / pers / nuit	

Tarif Camping municipal Lacalm	
Emplacement	4 €
Adulte	2 €
Enfant (de 2 à 12 ans)	1 €
Electricité	4 €
Garage mort	2 €
Animaux	Gratuit
Visiteurs à la journée	Gratuit
Taxe de séjour	0,22 cts / pers / nuit

Considérant qu'il est possible d'appliquer des tarifs différenciés pour des motifs d'intérêt public en rapport avec le service,

Dans l'optique de dynamiser l'offre touristique et d'optimiser les recettes des hébergements, les tarifs peuvent donc être modulés, en appliquant à la réservation une baisse de 10% sur le prix de la location, selon les règles suivantes :

- dans le cadre d'un parrainage, cette déduction sera appliquée au coût de la location du prochain séjour effectué par le parrain,
- durant la semaine précédente si le taux d'occupation est inférieur à 70%.

Cette opération sera mise en avant par le biais de différents canaux de communication (site internet, emailing, réseaux sociaux, etc.).

Cette tarification dynamique s'applique uniquement aux coûts des locations (campings, Mobil Homes, hébergements insolites, gîte d'étape de Sainte-Geneviève sur Argence, hébergements à Alpuech) et non aux prestations associées (électricité, lave-linge, dosette lessive, draps).

Enfin, M. le Maire indique la période d'ouverture des campings municipaux et gîte communal de Sainte-Geneviève sur Argence, à savoir du 01 mai 2025 au 02 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs de la saison 2025,
- De valider le principe de tarification dynamique,
- De valider les dates d'ouverture des campings municipaux et gîte communal de Sainte-Geneviève sur Argence,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois, et an susdits**

M. le Maire,

Jean VALADIER



Le Secrétaire de séance,

Hugues VAISSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hugues Vaissier', written over a horizontal line.

**Et envoi en Préfecture, le 06/03/2025
Pour extrait conforme.**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Période d'ouverture, tarifs et cautions des campings municipaux et gîte communal

Date de décision: 19/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 19022025_34

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20250219-19022025_34-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .1

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

décisions en matière de tarifs

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : camping.pdf (99_DE-012-200055846-20250219-19022025_34-DE-1-1_1.pdf)